



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



CONFERENCE DE PRESSE DU MERCREDI 24 Mai 2018

La FSAS-CGTG, depuis tantôt, n'a eu de cesse de dénoncer les politiques publiques qui visent à réduire les moyens humains - structurels et matériels concernant le sanitaire et l'action sociale. L'incendie du 28 Novembre dernier au C.H.U. de la Guadeloupe met l'accent sur la nécessité de ne pas appliquer, en Guadeloupe, la politique nationale qui conduit à réduire ou mutualiser les moyens sus cités. La FSAS-CGTG rappelle qu'elle s'est toujours prononcée :

- Pour la construction d'un nouveau CHU répondant aux réalités objectives de la Guadeloupe.
- Pour la prise en compte du caractère particulier de la Guadeloupe, **Archipel à risques multiples** : Séismes, volcanisme, cyclone, submersion.
- Pour la prise en compte de l'évolution de la population et des problématiques sanitaires.
- Contre les GHT même si, la loi s'imposant, la FSAS-CGTG a préféré trois GHT en lieu et place d'un seul au nom du principe de précaution : "*Ne pas mettre nos œufs dans un seul panier*".

1. Les avertissements, en amont et pendant la crise, de la FSAS-CGTG.

- Lettre ouverte à la Ministre de la santé, en date du 17 Juillet 2014.
- Lettre ouverte à la Ministre de la santé, en date du 24 Février 2016.
- Communiqué de Presse du 18 Juillet 2016.
- Rapport BRGM : BRGM/RP-60857-FR (Janvier 2012).
- Tract du 20 Décembre 2017 : "*Quand l'incendie du CHU donne raison à l'analyse prévisionnelle de la CGTG*".

2. La politique sanitaire en cours.

- Lettre ouverte à M. le Président de la République, en date du 20 Septembre 2017.

3. La gestion de la crise par les autorités, après trois semaines.

- Lettre ouverte à la Ministre de la santé, en date du 04 Septembre 2017
- Communiqué de presse du 29 Novembre 2017.
- Lettre du syndicat CGTG-CHU à Mme la Ministre de la santé, en date du 29 Novembre 2017.
- Déclaration fédérale du 14 Mars 2018.

4. Les conséquences de la crise.

- **CHU** : Désorganisations des vies de familles des agents / Amplitude de travail plus lourde (en comptant le transport A-R) / Début de dépresses / Problématiques de cultures professionnelles différentes...
- **Polyclinique** : Difficultés entre personnels arrivants et accueillants / Charge de travail importante et pénibilité avérée / Absence des cadres du CHU / Avenir de la maternité toujours compromise en dépit de la mise à disposition de locaux pour la maternité du CHU ...

- **Eaux-Claires** : Idem / Transfert d'un service vers l'espérance pour libérer de la place pour le CHU (25 lits) mais pas de clause de mobilité pour le personnel...
- **Choisy** : 20 lits de SSR suspendus pour accueillir la gastro-entérologie du CHU.
- **C.H.B.T.** : Renforcement de la maternité et de la cardiologie pour répondre aux besoins.
- **C.H.C.B.E.** : Mise à disposition de lits inoccupés.
- **C.H.U. Martinique** :

5. Le retour des services au sein du C.H.U. et la prétendue zizanie administrative.

- Lettre du syndicat CGTG-CHU à M. le Préfet de Région, en date du 13 Décembre 2017.
- Communiqué de presse Confédéral du 13 Décembre 2017.

6. Le projet de Direction-Commune entre le C.H.U. et le C.H.G.R. dans la logique de la loi "Santé" sans tirer les leçons de cet incendie.

- Tract Mai 2016.
- Motion fédérale du 25 Avril 2017.
- Tract Novembre 2017.

7. Le prochain Plan Régional de Santé toujours sous l'empire de la logique comptable.

Le nouveau PRS à venir était en discussion et le discours des autorités demeurait toujours dans la logique comptable : "*Dans la limite des enveloppes consacrées*", formule pour signifier si toutes les demandes sont recevables elles ne sont pas finançables. Depuis le changement d'orientation de ma ministre des Outre-Mers - puis du ministère de la santé avec l'arrivée d'une nouvelle D.G.A.R.S., nous assistons à ce qui semble être une prise de conscience des autorités sanitaires mais sommes toujours en attente de décisions claires. Cet incendie fait la démonstration que l'application d'une politique sanitaire monolithique, dans un pays archipélagique et supportant des risques majeurs, ne peut tenir. Il faut revoir la prise en charge en lui insufflant la réalité de terrain et financer en conséquence un PRS adapté dans l'intérêt des malades et des professionnels.

Les Abymes, le 24 Décembre 2018



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr